

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, Maire,

Date de convocation : 17/07/2020

PRÉSENTS: Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, CODINO Allison, FALIGUERHO Daphné, GAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MATHIEU Muriel, OSTY Emilie, PEREIRA-LAROCHE Perrine, Mrs LABOISSE Sébastien, LAURENT Patrick, PRAS Stéphane

ABSENTE: SEGARD Justine

PROCURATION: DOUAY Pascal à LABOISSE Sébastien

Secrétaire de séance: GAGNY Mathilde

01/ Budget Primitif 2020

Madame le Maire présente le projet de budget primitif. Elle précise qu'il a été chiffré au plus juste par rapport aux dépenses réalisées depuis le début de l'année.

Elle rappelle le résultat de la section fonctionnement 2019 : - 15271.97 € à imputer sur le report pour 2020.

Plusieurs questions sont posées sur les différents comptes et sur les factures en cours qui ne seraient pas encore payées.

Les explications sont données sur les différentes imputations mais pour les factures qui pourraient être reçues en mairie après le 24/07/2020, le maire n'a aucune information.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

A la somme de 332 188.22 €uros pour la section de fonctionnement

A la somme de 152 453.73 €uros pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser d'un montant de 38 000 € concernant des travaux à la nouvelle école dont les factures étaient bloquées depuis 2 ans)

02- Vote des taux d'imposition 2020

Le maire explique que la délibération concernant le vote des taux devait être adressée à la préfecture avant le 3 juillet par le précédent conseil municipal.

Il n'a pas délibéré dans les temps, les taux ne peuvent pas évoluer et seront identiques à l'année 2019.

Le maire souligne qu'une augmentation des taux de 1% aurait permis à la commune d'augmenter les recettes de 1000 €. Elle sera effectuée l'année prochaine.

3/ Vote du budget primitif Assainissement

Madame Le Maire présente le projet de budget.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

A la somme de 43 270.72 € pour la section de fonctionnement

A la somme de 36 785.26 € pour la section investissement

4/ Encaissement de chèques

Madame Le Maire explique

- qu'un chèque d'un montant de 165 € a été adressé par le centre des finances publiques concernant un dégrèvement de taxe foncière,
 - qu'un chèque d'un montant de 260.33 € a été adressé par ENGIE en remboursement d'un trop payé sur l'ancienne école
- Il convient d'encaisser ces chèques.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à procéder à l'encaissement.

5/ Personnel communal

Conformément à la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020 le maire propose que la prime COVID soit attribuée au personnel communal de VENSAT qui a été présent quotidiennement pendant la crise.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

6/ Tarifs réglementés d'électricité - Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité

Exposé : Tous les acheteurs publics sont concernés par la suppression des tarifs réglementés de vente.

Dans ce contexte, le SIEG du Puy-de-Dôme a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées, de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Par la présente convention, le groupement est constitué de manière permanente afin de répondre aux besoins récurrents des membres dans le domaine suivant :
Acheminement et fourniture d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

7/ Convention de prestation de contrôle de poteaux incendie

Le précédent maire, a signé une convention avec le syndicat mixte Sioule et Morge le 20/05/2020.

Cette convention stipule qu'un arrêté DECI (défense extérieure contre l'incendie) doit être joint à la convention.

Cet arrêté doit être pris qui recensera l'inventaire des installations.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention lorsque l'arrêté sera pris.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention

8/ Désignation d'un référent DEFENSE

Le conseil municipal après délibération désigne Mme PEREIRA LAROCHE Périnne en qualité de référent défense.

Droit de stationnement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande concernant la rôtisserie ambulante concernant le stationnement sur la place de la mairie.

Le commerçant ne souhaitant plus poursuivre son activité à Vensat, dans l'immédiat. Il n'y a donc plus lieu d'en délibérer.

Questions diverses

• ↳ Communauté de Communes Plaine Limagne

Madame le Maire indique qu'un premier conseil communautaire a eu lieu le 15 juillet et a vu l'installation d'un président, M. RAYNAUD Claude, et de huit vice-présidents.

↳ SIRP - Regroupement pédagogique Vensat - St Genès du Retz

Mme CHARTIER Ornella rend compte de la réunion du SIRP qui a montré la nécessité d'en réduire le budget et de remettre à plat le procédé de mutualisation.

Un changement significatif du mode de fonctionnement des garderies périscolaires de Vensat et de Saint Genès du Retz sera appliqué dès la rentrée de septembre.

Mme BILLEBAUD Brigitte a pris la présidence du SIRP.

↳ Urbanisme, réseau, voirie...

M. LAURENT Patrick fait état du repérage des trous dans la chaussée sur l'ensemble de la commune en vue de leur prochaine réfection. Des dossiers de demande d'urbanisme et de travaux de voirie sont à l'étude.

↳ Travaux et bâtiments

Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine rapporte que les installations électriques de tous les bâtiments municipaux viennent de faire l'objet l'inspection annuelle par la société DEKRA.

Un devis a été demandé pour la mise aux normes de l'atelier.

Appartement communal au-dessus de la mairie : la remise en état nécessitera un budget « large » de 25 à 30000€.

Concernant les projets :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un soutien financier de la Région à hauteur de 55% du montant des travaux pourrait être apporté dans le cadre de l'aménagement du bourg et de l'ancienne école. Les délais pour le dépôt du dossier sont cependant très courts (octobre). Une étude de marché est déjà prévue par la CCI pour la faisabilité d'un point multiservice.

Un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles est également d'actualité. Un groupe de travail pourrait être créé rapidement pour étudier ces projets et avancer au plus vite.

↳ CCAS

Suite à la réunion du CCAS du mercredi 22 juillet, Mme FALIGUERHO Daphné indique que la liste actuelle des personnes isolées est incomplète.

Les membres du CCAS vont procéder au recensement.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes sur les conditions sanitaires liées au COVID, la question se pose pour savoir si un repas ou un colis seront offerts à nos anciens.

↳ Communication

Mme GAGNY Mathilde donne les premiers axes de réflexion sur le dossier « communication » : mise à jour du site internet, remise en route du Petit Vensatois une fois par trimestre et page d'actualités plus fréquente. La commission « Culture, cérémonies et manifestations, association et communication » doit se réunir très prochainement.

↳ Formation des élus

Madame le Maire informe le conseil qu'une formation pour les élus leur sera proposée.

↳ COVID/Masques

Un courrier précisant que des masques peuvent être retirés en Mairie sera distribué dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h30.